

Lyon, mercredi 20 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01875

Modifiant l'avis n° FR/2024/01622

Pris en application:

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Envasement (présence de hauts-fonds dans chenal navigable et sur toute la largeur de la voie)

Envasement chenal navigable secteur pont de la Loi

Arrêt de navigation (sauf pour engins non-motorisé (canoës-kayaks...)) (tous les usagers - dans les deux sens)



- à partir du 02/02/2024 à 09:00 au 31/12/2024 à 17:00 avec pour périodicité : Permanent
 - o **Rhône (Haut)**entre les pk 136.100 (Secteur pont de la Loi) et pk 137.000 (Secteur pont de la Loi) Toute la largeur de la voie

Commentaire:

Arrêt de navigation secteur pont de la Loi du PK 137.000 au PK 136.100 par arrêté préfectoral suite présence importante de hauts-fonds.

Les engins non-motorisé (canoës-kayaks...) ne sont pas concernés par cet avis mais sont priés de naviguer avec vigilance.

Service(s) à contacter :

Service Fluvial Lyonnais, 4, rue Jonas Salk, 69007 LYON

Tél: 04 78 69 60 70

Date limite d'affichage:

31/12/2024

Par délégation

Signé

Vincent PRIN-ABEIL